



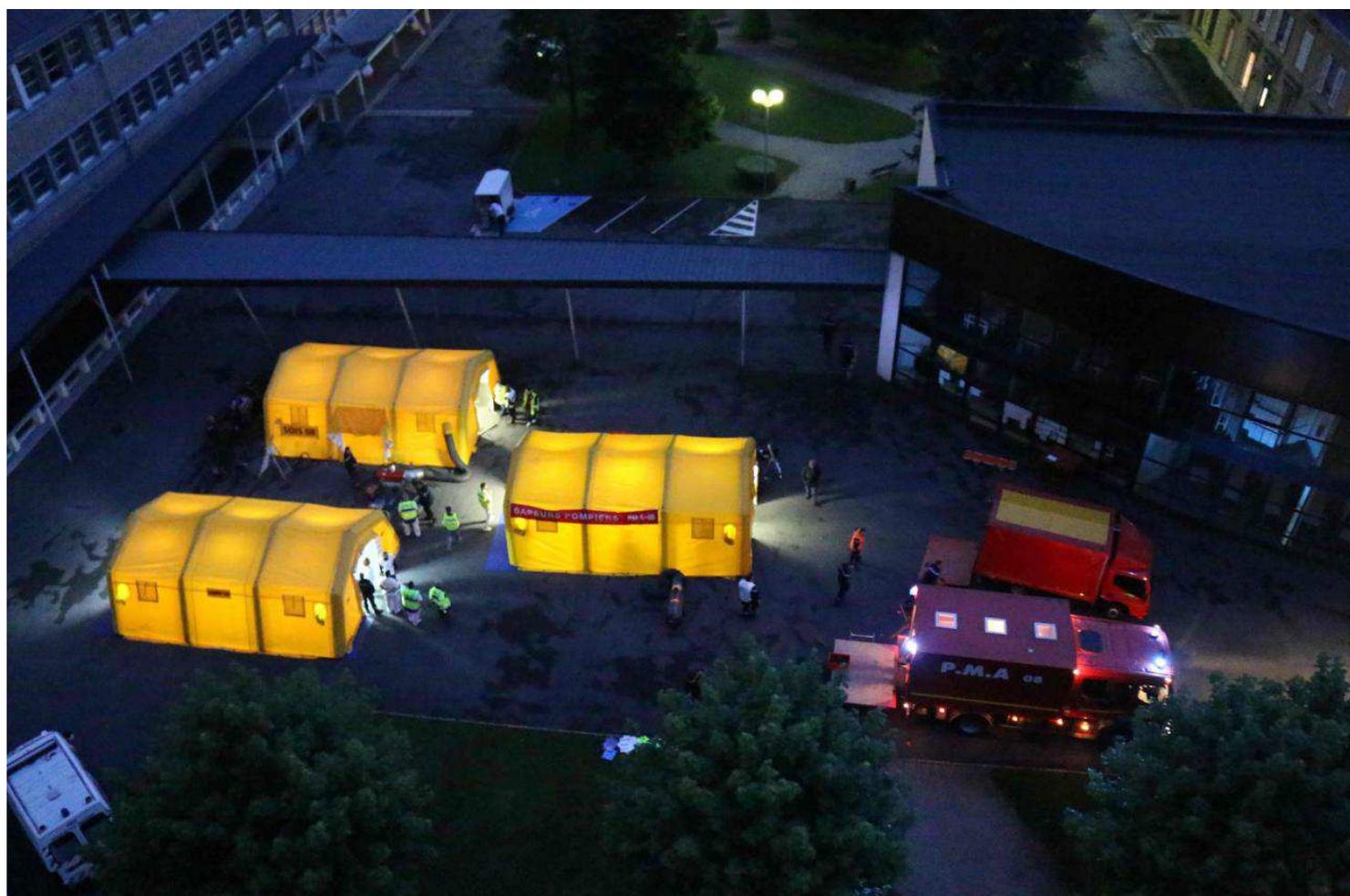
Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

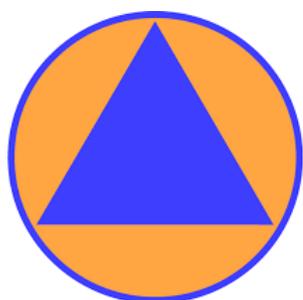
PREFET DES ARDENNES

Cabinet du préfet
Service Interministériel de Défense
et de Protection Civiles

Plan départemental de sécurité civile 2016



Lycée François BAZIN, exercice de secours à nombreuses victimes, 27 mai 2014



**Plan présenté devant le Conseil Départemental de
Sécurité Civile le jeudi 25 février 2016**

Sommaire

I - Bilan des évènements de l'année 2015

A- Les risques dans les Ardennes

B- Les grands rassemblements

II- La planification ORSEC

Les réalisations de l'année 2015

III- Se préparer pour réagir

A- Exercices réalisés dans le département

B- Les Plans Communaux de Sauvegarde

C- L'éducation aux risques

D- Système d'alerte et d'information des populations

E- Amélioration du COD

Annexes

Introduction

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et ses décrets d'application ont profondément réformé la doctrine de planification des secours. Le plan "ORSEC" (Organisation des secours) a évolué vers une « Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile ». L'objectif de ce dispositif est la protection générale des populations.

Notre modèle de sécurité civile, qui s'appuyait antérieurement de manière exclusive sur les moyens de l'Etat repose en effet désormais sur la capacité rapide de montée en puissance de moyens et d'acteurs complémentaires participant à une même chaîne opérationnelle placée sous la responsabilité des maires et du préfet de département.

C'est ce qu'a rappelé le ministre de l'intérieur dans une circulaire du 26 mai 2015 portant orientations en matière de sécurité civile.

Dans ce cadre, le ministre a demandé à tous les préfets d'instituer dans leur département un conseil départemental de sécurité civile, instance prévue à l'article 13 du décret du 7 juin 2006 mais trop peu installée à ce jour dans les départements.

Cette instance, qui a été créée dans le département des Ardennes par arrêté du 26 novembre 2015 a pour but :

- d'analyser et de préparer des mesures de prévention et de gestion des risques,
- d'informer les partenaires sur les risques et les catastrophes,
- de réaliser le bilan régulier des dossiers de sécurité civile du département.

Le présent document a pour objectif de présenter un plan de développement de la culture de sécurité civile au sein des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations agréées et des opérateurs publics et privés dans le département des Ardennes et de susciter un échange et une mutualisation des connaissances et des savoir-faire.

Il s'appuie sur le bilan des travaux engagés dans le département ces dernières années et fixe les orientations de travail pour les prochains mois.

I- Bilan des événements de l'année 2015

L'année 2015 fut une année relativement calme en terme d'événements de sécurité civile dans le département des Ardennes.

Il n'y a eu aucun événement marquant durant l'année 2015.

Le département a connu en 2015, deux alertes météo de vigilance orange:

- **le 1er juillet pour la canicule**
- **le 18 juillet pour orage précipitation grêle.**

A- Les risques dans les Ardennes

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Ardennes, actualisé le 6 octobre 2011, inventorie et cartographie les risques majeurs auxquels les habitants du département pourraient être confrontés. Il précise les mesures de protection et de prévention adoptées par les pouvoirs publics et rappelle les consignes de comportement pour affronter les risques.

Dans les Ardennes, le DDRM dénombre les risques suivants:

- **Le risque météorologique:** le département est soumis de manière irrégulière à des événements météorologiques dangereux, qualifiés d'exceptionnels par Météo-France. Les événements concernés sont : les vents violents, les orages, la neige, le verglas et la canicule.
- **Le risque inondation:** le département est concerné par des inondations fluviales dues aux crues de la Chiers, de la Meuse, de la Semoy, de l'Aisne et de l'Aire se reproduisant régulièrement avec des intensités variables. 135 communes sont exposées à ce risque.
- **Le risque de mouvement de terrain:** le département répertorie 5 phénomènes, à savoir les affaissements et les effondrements, les chutes de blocs, les glissements, les érosions de berges, et les coulées de boue. 142 communes sont impactées par ce phénomène.
- **Le risque sismique:** 112 communes sont impactées par ce phénomène.
- **Le risque feu de forêt:** Le risque "feux forêt" reste relativement limité et dépend fortement des conditions météorologiques. 16 communes sont impactées par ce phénomène.

- **Le risque industriel:** le département comptabilise un établissement industriel classé SEVESO II seuil haut et 4 établissements industriels classés SEVESO II seuil bas. 5 communes sont impactées par ce phénomène.
- **Le risque nucléaire:** le département est concerné par ce risque en raison de la présence de la centrale nucléaire de Chooz. 15 communes françaises et 7 communes belges sont situées dans le périmètre de protection de 10km autour de la centrale.
- **Le risque de transport de matières dangereuses (TMD):** les matières dangereuses transportées dans le département sont principalement des hydrocarbures, du gaz, des engrais, des solvants, des explosifs, de l'ammoniac et du bitume. 112 communes peuvent être exposées à ce risque.
- **Le risque de rupture de barrage:** dans le département, EDF exploite la station de transfert d'énergie par pompage (STEP) de Revin Saint Nicolas Les Mazures. Cet aménagement est constitué de 2 barrages: un bassin supérieur "les Marquisades" et un bassin inférieur "Whitaker". 4 communes sont impactées par ce phénomène.
- **Le risque d'engins de guerre:** le département est exposé à ce risque en raison de son implication dans les deux guerres mondiales. En matière de déminage, le département a été une fois encore fortement concerné par la découverte des obus, mines et autres engins de guerre. En 2015, sur demande de la préfecture, le service de déminage du Ministère de l'Intérieur, basé dans la Marne, a procédé dans le département à l'enlèvement de 7 662 Kg de munitions.

B- Les grands rassemblements

Sont considérés comme " grands rassemblements", toutes les manifestations culturelles, sportives, à but lucratif ou non à partir de 1500 personnes. Ils sont caractérisés notamment par:

- Le nombre important de personnes
- Les conditions de leur déroulement
- Le lieu de l'implantation

Ces grands rassemblements imposent la mise en oeuvre d'un dispositif de sécurité et de secours spécifique.

Le préfet et ses services assurent un suivi des grands rassemblements ainsi que la mise en place du dispositif relatif à l'intervention des secours transmis au préalable par l'organisateur.

Aucun accident grave n'a été à déplorer en 2015 dans les grands rassemblements, ni à l'occasion des feux d'artifices.

Quelques rassemblements ont nécessité une mobilisation particulière des services de l'état en 2015:

La foire de Charleville-Mézières

La foire expo de Charleville-Mézières s'est déroulée du jeudi 7 au dimanche 10 mai 2015 au parc des expositions. De nombreux stands sont ouverts pour ravir plus de 50 000 visiteurs.

La fête de la bière

La 11^{ème} édition de la fête de la bière s'est déroulée du samedi 23 au lundi 25 mai 2015 à Charleville-Mézières. Cette manifestation a accueilli place Ducale près de 30 000 personnes sur les 3 jours.



Le Cabaret Vert

La 11^{ème} édition du festival « Le Cabaret Vert » s'est déroulée du jeudi 20 au dimanche 23 août 2015 à Charleville-Mézières sur le square Bayard, sur la friche de la Macérienne, sur le pôle d'activité Bayard, sur la plaine de la Macérienne, du Pré du Sart et du Parc des Expositions. Cette année, 85 500 personnes sont venues assister à ce festival et le site a accueilli 13 800 campeurs.



La foire de Sedan

La foire de Sedan s'est déroulée du vendredi 11 au mercredi 16 septembre 2015. Elle a accueilli sur 6 jours près de 250 000 personnes.



Le festival mondial des théâtres de marionnettes

Le 18^{ème} Festival Mondial des Théâtres de Marionnettes s'est déroulé du vendredi 18 au dimanche 27 septembre à Charleville-Mézières. Cette année, quelque 168 500 festivaliers, dont 73 200 pour les spectacles du In, ont participé à l'événement.



Le Sedan-Charleville

La course du Sedan-Charleville est la plus ancienne course de ville à ville de France. Le départ s'effectue dans la ville de Sedan, pour un parcours de 24,3 km.

Le dimanche 4 octobre 2015, la 95e édition du Sedan-Charleville a réuni 2 900 coureurs. On estime à des dizaines de milliers le nombre de spectateurs sur le parcours.



La Frappadingue

La course d'obstacles la frappadingue s'est déroulée le dimanche 3 mai 2015. Cette manifestation a accueilli près de 3 500 coureurs. On estime à 15 000 le nombre de spectateurs sur les 12 km du parcours.



Les feux d'artifices

Les feux d'artifices sont classés en diverses catégories selon la puissance des pièces utilisées.

Tout organisateur d'un feu d'artifices doit faire la déclaration à la mairie du lieu de tir et à la préfecture si :

- Ce feu comporte des artifices de catégories K4 ou C4,
- Ce feu totalise un poids supérieur à 35 kg toutes catégories confondues.

En 2015, la préfecture des Ardennes a reçu 49 déclarations de feux d'artifices de catégorie K4.



Objectifs 2016

- **Maintenir le niveau de préparation des grands événements du département par:**
 - un rappel de l'obligation incombant aux organisateurs de déposer en préfecture et en mairie un dossier de grands rassemblements,
 - la tenue d'une réunion préparatoire systématique avec les acteurs des secours et de la sécurité en préfecture,
 - l'armement d'un PC sécurité interservices pouvant se transformer en poste de commandement opérationnel sous l'autorité territoriale compétente le cas échéant.
- **Elaborer un guide des grands rassemblements à destination des organisateurs et des maires du département.**

La liste des grands rassemblements étudiés est consultable en annexe 1

II- La planification ORSEC

Depuis la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004 et son décret d'application de 2005, la planification départementale ORSEC est articulée autour d'un tronc commun ORSEC et de dispositions spécifiques.

La tâche de rédaction et de mise à jour de ces dispositions incombe au cabinet du préfet (service interministériel de défense et de protection civiles). Ce travail se nourrit des événements de l'année et des exercices de sécurité civile.

Plus qu'un plan, le dispositif ORSEC se compose à la fois:

- de règlements opérationnels,
- d'outils de gestion de crise,
- de méthodes et procédures de travail.

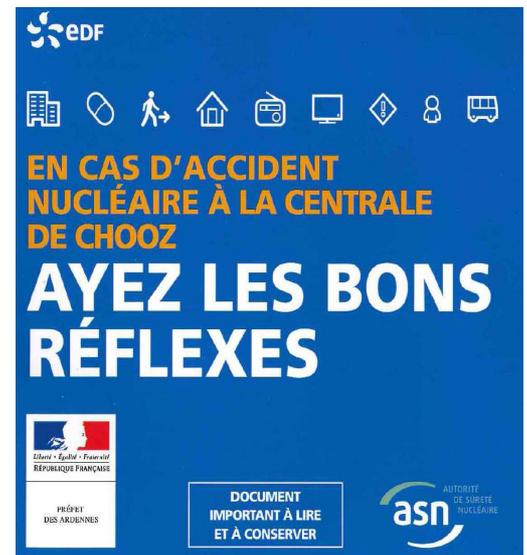
Les réalisations de l'année 2015

Le PPI du CNPE de Chooz

Dans le domaine de la prévention des risques nucléaires, le plan particulier d'intervention (PPI) de la centrale de Chooz a fait l'objet d'une révision complète suite à la réalisation d'un exercice national en septembre 2014.

Ce plan précise les modalités de prise en compte par les pouvoirs publics d'un incident pouvant entraîner un rejet radioactif et organise les conditions de mise à l'abri et d'évacuation des populations environnantes. Après une phase de consultation publique, le PPI a été approuvé le 13 avril 2015.

Il a fait l'objet en fin d'année 2015 d'une plaquette d'informations à destination des habitants du périmètre PPI.



La Cellule d'Information du Public (CIP) dans la démarche Qualipref 2.0

La préfecture des Ardennes, engagée depuis des années dans une démarche de qualité au bénéfice de ses usagers, a obtenu le 29 octobre 2015 son nouveau label "Qualipref 2.0".

Cette nouvelle évaluation confirme la qualité de service rendu à l'utilisateur en matière d'accueil général, notamment lors de l'activation d'un COD. La CIP peut être activée rapidement afin de répondre aux usagers et de les aiguiller dans leurs éventuelles démarches.

Il permet également à la préfecture des Ardennes d'élargir son dispositif sur les modules métier optionnels complémentaires : "Relation avec les collectivités territoriales" et "Communication d'urgence en cas d'évènement majeur".



Objectifs 2016

- **Finaliser le plan de secours à de nombreuses victimes (NOVI)**
- **Actualiser le plan " inondation "**
- **Réviser le Dossier Départemental des Risques Majeurs arrivé à échéance**
- **Décliner le plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, qui, grâce aux enseignements tirés de la catastrophe de Fukushima, renforcera la planification existante afin d'agir efficacement en cas d'accident de grande ampleur.**
- **Rédiger le mode d'action relatif au rétablissement et approvisionnement d'urgence des réseaux électricité, communications électroniques, eau, gaz, hydrocarbures, qui doit permettre une réponse opérationnelle simultanée et coordonnée en cas de défaillances des différents réseaux.**

III- Se préparer pour réagir

La gestion de crise est une situation qui nécessite de la part des agents concernés des connaissances approfondies à la fois en terme de savoir, de savoir-faire et de savoir-être.

La spécificité de ces situations est désormais reconnue ainsi que la nécessité de s'y préparer. La récente transformation, au ministère de l'Intérieur, de la Direction de la sécurité civile (DSC) en Direction Générale de la sécurité civile et de la gestion des Crises (DGSCGC) a été un des premiers témoignages de cette prise de conscience institutionnelle.

Cependant, les véritables situations de crise sont peu nombreuses et de larges parties du territoire peuvent être épargnées pendant de nombreuses années, ce qui engendre alors une perte de mémoire collective, de réflexes et d'habitudes, qui se révèle problématique lorsque survient un événement grave.

C'est en partie pour cette raison qu'il existe aujourd'hui une tendance à vouloir confier la gestion de crise à des professionnels spécialisés. On pense en priorité aux sapeurs-pompiers qui, s'ils ont démontré leur savoir faire en la matière dans les crises de sécurité civile, ne peuvent néanmoins assurer seuls l'ensemble de la chaîne de commandement qui est par nature pluridisciplinaire et repose sur un " Directeur des Opérations de Secours" membre du corps préfectoral. Par ailleurs, tous les événements ne les impliquent pas de la même façon.

Face à cette situation, seule une préparation continue à la gestion de crise peut permettre de disposer dans chaque département d'un vivier de cadres issus des différents services susceptibles d'être mobilisés pour participer à la gestion de crise en s'insérant naturellement dans le cadre de la doctrine nationale de la chaîne de commandement du plan ORSEC

Cette préparation passe par une politique d'exercices réguliers qui répond désormais à une programmation pluriannuelle permettant de traiter tous les thèmes de risques recensés dans le département.

A- Les exercices 2014/2015

A la demande de la Direction générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) du ministère de l'Intérieur, les préfetures élaborent une programmation des exercices de sécurité civile dans le département.

Ce programme s'inscrit dans le cadre qui tient compte à la fois de l'état d'avancement de la planification et de la nécessité de se préparer aux risques principaux du territoire.

Les exercices de sécurité civile de l'année 2014

Le Plan Nombreuses Victimes

Le mardi 27 mai 2014 en début de soirée, un incendie se déclare au lycée Bazin avec de nombreuses victimes et des élèves à évacuer. 110 internes ont joué 20 blessés et 90 indemnes. Ce scénario catastrophe a permis de tester le plan ORSEC de secours à de Nombreuses Victimes (NOVI) avec tous les acteurs de la sécurité civile.



L'exercice nucléaire avec le CNPE de Chooz

Un exercice a été réalisé le 16 septembre 2014, simulant une inondation qui a généré des embâcles qui ont entraîné des problèmes de refroidissement du réacteur puis une menace de rejet radioactif dans l'atmosphère. Cet exercice a permis de tester la chaîne d'alerte et de commandement visant à coordonner la mise en oeuvre des mesures de protection de la population, notamment par l'évacuation fictive des populations de Ham Sur Meuse et de Chooz.

Incendie à l'entreprise Tarkett à Glaire

Le vendredi 28 novembre 2014 en début d'après-midi, un incendie se déclare à l'entreprise Tarkett à Glaire dans le bâtiment n°72. Il s'agissait de tester la capacité à réagir des services de l'Etat en relation avec une entreprise industrielle lors d'un incendie de produits toxiques.



Viabilité hivernale

Le lundi 8 décembre 2014, une alerte météo vigilance orange "Neige-Verglas" a entraîné l'activation d'un COD. Le but de cet exercice a été de tester l'efficacité de la chaîne de commandement entre les gestionnaires des routes chargés de mettre en oeuvre le déneigement, les forces de l'ordre chargés d'instaurer les déviations et les services et associations de secours ayant à protéger les sinistrés de la route.

Les exercices de sécurité civile de l'année 2015:

La cellule d'information du public (CIP)

Le jeudi 28 mai et le vendredi 29 mai 2015 au matin, un immeuble s'est effondré sur l'école de la Citadelle dans le quartier de la cité administrative de Charleville-Mézières. L'origine de l'accident émane d'une exposition de gaz dans l'un des appartements de l'immeuble. Cela a permis de tester la qualité de la prise d'appels par la CIP et la réactivité de cette dernière.

L'exercice SATER

Le 5 juin 2015 de 18h30 à 21h30 est survenue une collision entre un avion de chasse militaire atterrissant de toute urgence sur l'aérodrome de Belval et un aéronef de tourisme. Cet exercice visait à tester les moyens de recherche d'une balise d'un aéronef suite à son crash.

Pollution accidentelle d'un cours d'eau



Le jeudi 8 octobre 2015 au matin, fuite d'hydrocarbure provenant d'une péniche. L'objectif de cet exercice consistait à tester la chaîne d'information prévue dans le plan d'alerte pollution fluviale et le déploiement réel de moyens sur le terrain par les services du SDIS.

Exercice de viabilité hivernale

Le jeudi 10 décembre 2015 après-midi, le COD est activé pour une alerte météo vigilance orange " Neige- Verglas". Une bus est bloqué avec des enfants à son bord. Le but de cet exercice est de voir la réactivité des acteurs de secours et la concordance des actions. Une cellule d'information du public (CIP) est activée à cette occasion afin de recueillir les appels des proches.

Par ailleurs, le service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) a participé à des exercices de sécurité ponctuellement organisés par d'autres établissements : exercice civilo-militaire avec la zone de défense Est, exercice de sécurité incendie au CHS Bélair de Charleville-Mézières, exercice de sûreté avec la centrale nucléaire de Chooz, exercice inondation avec l'EPAMA.

Objectifs 2016

- **Poursuivre la politique d'exercices initiée ces dernières années.**
- **Maintenir l'engagement Qualipref, à savoir le niveau de qualité relatif à la communication en situation de crise, notamment par l'activation de la Cellule d'Information du Public (CIP) lors de chaque exercice de sécurité civile.**

Le programme prévisionnel des exercices pour la période 2016-2018 est présenté en annexe 2

B- Les plans communaux de sauvegarde

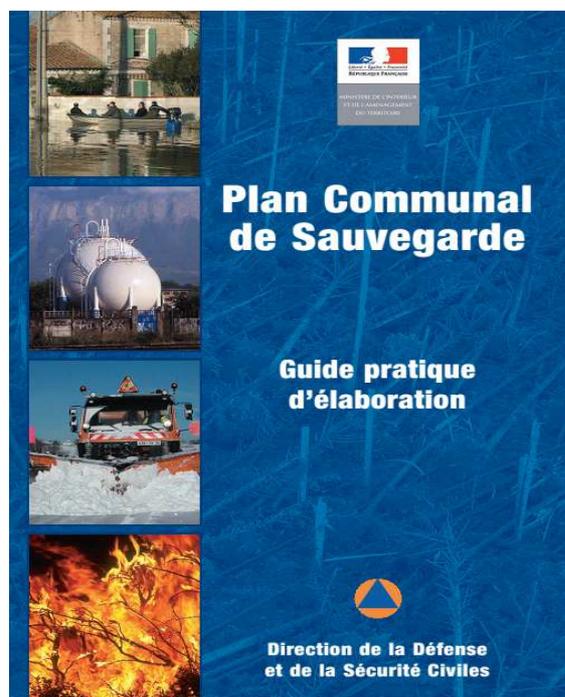
Dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses. Il suffit simplement de penser à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en 2001.

La loi de modernisation de la sécurité civile d'août 2004 a donc créé les outils nécessaires au maire dans son rôle de partenaire majeur de la gestion d'un événement de sécurité civile avec l'institution du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

En fonction des risques connus, le PCS doit déterminer les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixer l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recenser les moyens disponibles et définir la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien à la population. Il formalise l'organisation de gestion de crise adaptée à l'échelle de la commune et prévoit les moyens humains et matériels susceptibles d'être mobilisés.

Les communes disposant d'un plan particulier d'intervention ou d'un plan de prévention des risques naturels doivent réaliser obligatoirement un PCS. Il est facultatif pour les autres communes.

Dans le département des Ardennes, 82 communes sont concernées par cette obligation en lien avec le risque inondation. À l'heure actuelle, 60 d'entre elles ont finalisé leur document, ce qui représente plus de 73 % des communes ayant réalisé leur PCS.



La cartographie des PCS des Ardennes figure en annexe 3

Objectifs 2016

- **Poursuivre la sensibilisation des Maires**

Sur 82 communes où le PCS est obligatoire, 60 communes ont finalisé leur plan. L'objectif pour 2016 est d'envisager une couverture de 90% au lieu des 73% de la fin de l'année 2015.

- **Réaliser l'objectif suivant:**

Communes à PCS obligatoires	
	82
Taux de couverture actuel	
	73%
Taux de couverture prévisionnel fin 2016	
	90%

C- L'éducation aux risques

Le service civique

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous jeunes de 16 à 25 ans, sans conditions de diplôme; seuls comptent les savoir-être et la motivation. il peut être effectué dans 9 grands domaines:

- culture et loisirs
- développement international et action humanitaire
- éducation pour tous
- environnement
- intervention d'urgence en cas de crise
- mémoire et citoyenneté
- santé
- solidarité
- sport

La préfecture des Ardennes a recruté deux services civiques, l'un pour une mission d'accueil des usagers et l'autre pour la sensibilisation de la population à la prévention des risques. Ces deux missions sont différentes mais elles ont un point commun celui de l'intérêt général.

Durant les 8 mois de leur engagement ces deux services civiques peuvent poursuivre leurs études ou travailler en temps partiel dans un autre établissement. Pour ces deux services civiques l'acquisition de nouvelles compétences et une expérience de 8 mois sont des atouts pour les carrières professionnelles.

Participation de la classe défense

Le mercredi 7 octobre 2015 au matin, la classe défense du lycée Monge a découvert la gestion de crise en COD. La classe a été divisée en deux groupes:

- un premier groupe était chargé d'activer une cellule d'information du public (CIP): des élèves injectaient des éléments de scénario et contactaient la CIP au moyen d'un numéro vert dédié, pendant que d'autres traitaient les appels
- un second groupe travaillait à la réalisation du scénario pour l'exercice PPMS



La signature de la convention PGR avec GrDF

Le jeudi 17 décembre 2015, le préfet des Ardennes, a organisé une rencontre sur la coordination des moyens de secours pour toute intervention sur une fuite de gaz. Elle s'est tenue sur le site d'exploitation de GrDF à Sedan. A l'issue de cette journée, une convention entre l'État, les sapeurs-pompiers et GrDF a été signée, afin de renforcer et de faciliter la mise en oeuvre des mesures de sécurité en cas de fuite de gaz majeure. Cette signature a été l'occasion d'effectuer une sensibilisation des maîtres d'œuvres, entreprises de travaux publics et collectivités territoriales aux risques d'endommagement des réseaux de gaz naturel.



Le Plan Particulier de Mise en Sûreté

Un plan particulier de mise en sûreté permet aux établissements scolaires de répondre aux mieux à la gravité d'une situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'action des secours. Le PPMS est le document opérationnel de gestion de crise, propre à chaque établissement scolaire. Il doit être facilement accessible aux enseignants intervenant dans les classes.

Cette année, dans la période du 8 au 16 octobre 2015, tous les établissements scolaires publics ont du mettre en oeuvre leur PPMS.

Les journées des rencontres de la sécurité intérieure

Les rencontres de la sécurité intérieure ont eu lieu du mercredi 7 au samedi 10 octobre 2015. Durant ces quatre jours, différentes actions ont été menées dans le département telles que:

- Visite du COD par la classe défense du lycée Monge
- Porte ouverte de l'ADRASEC
- Rencontre sportive entre militaires et élèves du lycée Armand Malaise
- Lancement de la piste d'éducation routière
- Conférence sur les risques majeurs et sur les risques liés à Internet et aux réseaux sociaux
- Sécurité routière alternative aux poursuites

Une journée porte ouverte a eu lieu à la préfecture le samedi 10 octobre 2015. Durant cette journée les acteurs ORSEC du département étaient présents pour sensibiliser la population en matière de sécurité routière, de gestion de crise et de sécurité civile.



Vigipirate

Suite aux attentats survenus à Paris et dans sa périphérie le 13 novembre 2015, les mesures de vigilance du plan Vigipirate ont été élevées au plus haut niveau et l'état d'urgence décrété sur tout le territoire, bien que le niveau "alerte attentat" n'ait pas été déclenché dans notre département.

Le département des Ardennes possède cinq établissements industriels classé SEVESO II dont un établissement en seuil haut. A la demande du ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, des audits de sûreté ont été réalisés dans chacun des sites afin de vérifier leur niveau de sécurité.



Suite aux attentats du 13 novembre 2015, le préfet des Ardennes a adressé aux maires de toutes les communes de notre département, ainsi qu'aux centres commerciaux et services publics, une lettre sur le nécessaire renforcement de la vigilance et des mesures de sécurité.

Il a été demandé aux maires d'avertir la préfecture, sans délai, de toutes manifestations ou rassemblements organisés dans leur commune, et de veiller à la stricte application des consignes de sécurité, notamment concernant la gestion des flux dans les lieux publics en période de forte affluence.

La campagne " iode " 2016

Dans le département des Ardennes, quinze communes font partie du périmètre particulier d'intervention (PPI) de la centrale nucléaire de Chooz. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) contrôle le respect de la réglementation par l'exploitant, EDF, et procède à des inspections régulières.

Si un accident survenait, les pouvoirs publics devraient mettre en place des actions de protection, dans les communes concernées, telles que:

- La mise à l'abri
- L'évacuation
- La restriction de consommation

En cas de rejet de l'iode radioactif dans l'environnement il est préconisé d'ingérer le comprimé d'iode stable, dont la campagne de distribution est renouvelée en ce début d'année 2016.

La campagne sur l'iode 2016, permet aux maires et aux riverains d'être sensibilisés en cas d'accident sur la centrale de Chooz.

alerte nucléaire je sais quoi faire !

Vous entendez le signal d'alerte de la sirène, vous recevez une alerte sur votre téléphone

6 RÉFLEXES POUR BIEN RÉAGIR

- 1** Je me mets rapidement à l'abri dans un bâtiment
- 2** Je me tiens informé(e)
- 3** Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école
- 4** Je limite mes communications téléphoniques
- 5** Je prends de l'iode dès que j'en reçois l'instruction
- 6** Je me prépare à une éventuelle évacuation

www.distribution-iode.com
0 800 96 00 20 Service & appel gratuits

ASN - AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
EDF

La convention avec le DUT HSE

Le DUT Hygiène Sécurité Environnement (HSE) situé à l'antenne universitaire de Charleville-Mézières prépare des techniciens capables d'appréhender les différents aspects de la gestion des risques, de la prévention de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la protection de l'environnement.

La dimension humaine fait intégralement partie de ses missions. De plus, le technicien HSE doit aussi mettre en oeuvre les éléments permettant d'assurer une veille technologique, réglementaire et de promouvoir des innovations.

Par conséquent, une convention de partenariat sera prochainement signée entre la préfecture et le DUT HSE afin que les étudiants puissent être associés à des exercices de sécurité civile organisés par la préfecture.

Cette coopération permettra aux étudiants d'acquérir une approche concrète de la gestion de crise, d'approfondir leurs connaissances sur le plan ORSEC ainsi que sur les risques majeurs.

Les gestes qui sauvent

Après les attentats de novembre 2015, de nombreux français ont exprimé le souhait de connaître les gestes utiles pour faire face lors d'accidents de la vie quotidienne ou de situations exceptionnelles.

Dans les Ardennes des séances de 2h sont mises en place tous les samedis après-midi du mois de février 2016, avec la collaboration de la Croix Rouge Française, de l'Education Nationale et de l'Union Départementale de Sapeurs-Pompiers des Ardennes. 80 séances sont ainsi réalisées dans 17 villes du département. Durant la découverte des gestes essentiels au secours d'urgence quatre grands points seront abordés:

- L'alerte
- Le massage
- La défibrillation
- Le traitement des hémorragie

La cartographie des centres pour les gestes qui sauvent est consultable en annexe 4



La convention avec la radio France Bleu Champagne-Ardenne

La multiplication des catastrophes naturelles et technologiques a démontré l'impérieuse nécessité de développer, dans un contexte de crise, l'alerte et l'information des populations grâce à l'appui des services de radiodiffusion.

C'est dans cet esprit qu'une convention nationale de partenariat a été signée le 25 juin 2004 entre Radio France et le ministère de l'Intérieur.

Après dix ans de pratique, il a été décidé conjointement de refondre la convention entre France bleu et la préfecture afin de prendre en compte les évolutions législatives, d'organisation et de doctrine, et de souligner l'importance de la réalisation d'exercices.

Objectifs 2016

- **Actualiser et signer la convention de partenariat avec France Bleu Champagne-Ardenne**
- **Signer la convention de partenariat avec l'Université de Reims Champagne-Ardenne et le DUT Hygiène Sécurité Environnement**
- **Suivre le déroulement de la campagne "iode" 2016**
- **Finaliser les sessions de formation aux gestes qui sauvent tous les samedis après-midi de février et en prévoir de nouvelles dans les prochains mois**

D- Système d'alerte et d'information des populations

En situation de crise, il est nécessaire, pour que les citoyens puissent observer les bons réflexes, que le message des autorités puisse leur parvenir en temps utile, sans que le nombre et la diversité des personnes concernées constituent un obstacle.

Pour les pouvoirs publics, cette mission d'alerte aux populations requiert un haut niveau d'exigence et de qualité, tels que la fiabilité des réseaux de transmission, leur capacité de résilience, l'efficacité des moyens utilisés pour toucher simultanément le plus grand nombre et le soin porté au message délivré, tout en satisfaisant aux contraintes de la brièveté, de l'efficacité et de la complétude.

La mise en service du système d'alerte et d'information des populations (SAIP) vise à moderniser le réseau national d'alerte historique en prenant mieux en compte les nouvelles natures de risques et en répondant de manière plus pertinente aux besoins actuels de la population.

Objectifs 2016

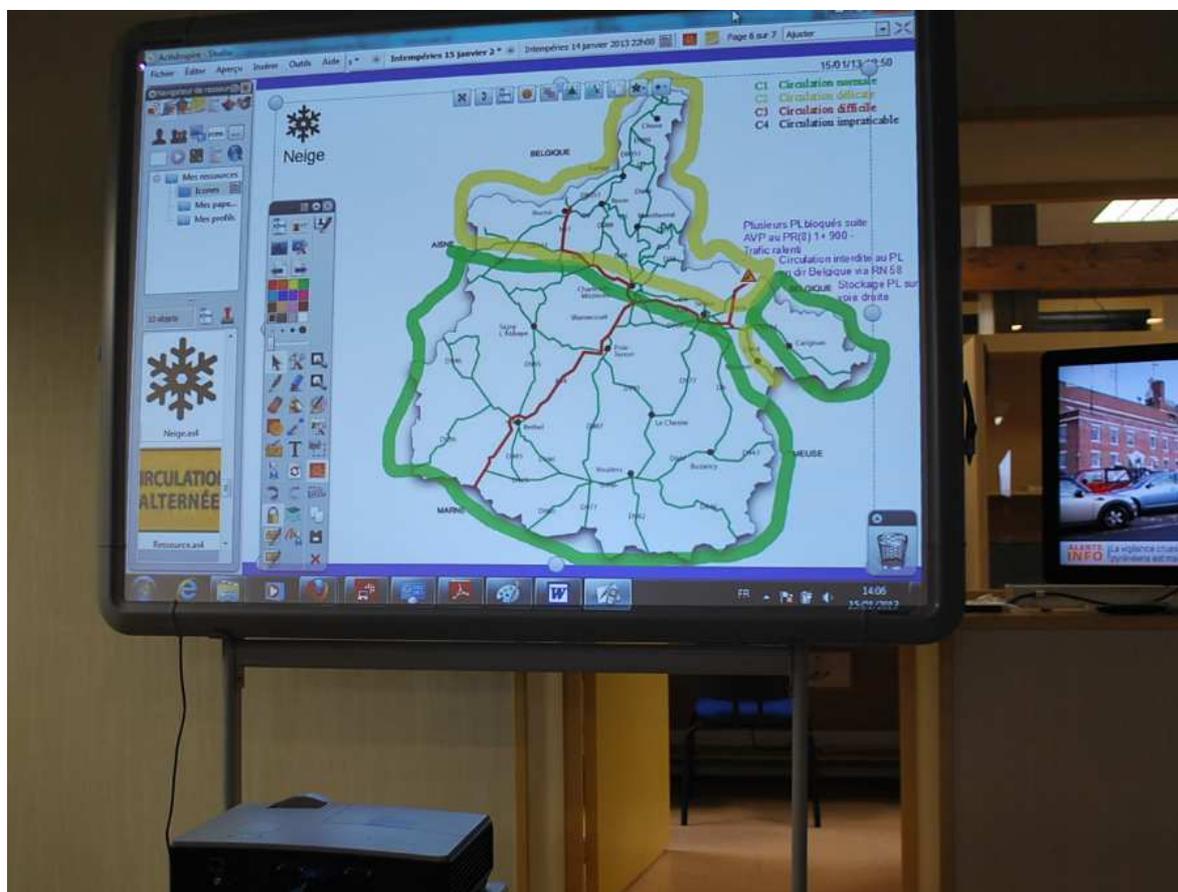
- **Mettre à jour de la cartographie du réseau national d'alerte**
- **Engager une réflexion sur les moyens d'alerte alternatifs**

E- Amélioration du COD

En cas d'événement majeur ou de situation pouvant entraîner une crise, le préfet des Ardennes dispose d'un Centre Opérationnel Départemental (COD) afin d'assurer la gestion de l'événement en sa qualité de Directeur des Opérations de Secours (DOS), selon l'organisation définie par le tronc commun ORSEC.

Le COD est composé de 3 salles principales :

- La salle de situation
- La salle de décision
- La salle de transmission et d'information du public



En janvier 2016, les agents du Service interministériel de défense et de protection civiles (SIDPC) de la préfecture ont suivi, conjointement avec des membres du SDIS, une formation sur l'utilisation du Portail ORSEC et de l'outil cartographique SYNAPSES.

Objectifs 2016

- **Réaliser une étude ergonomique**

Cette étude permettrait de pallier les dysfonctionnements du COD

- **Poursuivre l'effort de modernisation des équipements du COD**

- ✓ Amélioration de l'équipement de la salle de situation permettant un meilleur pilotage pour le directeur et l'animateur COD

- ✓ Installer un poste dédié à la relation avec les maires

- **Poursuivre les formations relatives à la gestion opérationnelle : animation du COD, portail ORSEC et SYNAPSES**



Annexes

Annexe 1 : La listes des grands rassemblements

Annexe 2 : La programmation des exercices de sécurité civile

Annexe 3 : La cartographie des PCS des Ardennes

Annexe 4: La cartographie des centres pour les gestes qui sauvent

Annexe 5 : Le bilan du SDIS

Annexe 6 : Le bilan de l'ADRASEC

Annexe 7 : Synthèse du plan départemental de sécurité civile

Annexe 1

La liste des grands rassemblements

Commune	Lieu	Manifestation	Mois	Evaluation du public
Bogny-sur-Meuse	Platelle des 4 fils Aymon	Aymon folk festival	Juillet	4 000 personnes
Bouconville	Centre-ville	Compétition internationale de tracteur pulling	Août	4 000 pour les 2 jours
Charleville-Mézières	Parc des Expositions	Dancetination	Février	10 000 personnes sur les deux soirées
Charleville-Mézières	Centre-ville	Festival mondial bisannuel des marionnettes	Septembre	168 500 personnes pour 10 jours
Charleville-Mézières	Site Bayard	Eco festival Cabaret vert	Août	85 500 personnes pour 4 jours
Charleville-Mézières	Place Ducale	Fête de la bière	Mai	30 000 personnes pour 3 jours
Charleville-Mézières	Parc des exposition	Grande fête foraine	Octobre	60 000 personnes pour les 2 semaines
Charleville-Mézières	Parc des expositions	Salon du mariage + défilé	Novembre	3 000 personnes pour 2 jours
Charleville-Mézières	Centre-ville	Corrida de Noël-course pédestre	Décembre	2 300 participants
Charleville-Mézières	Centre-ville	Fête de la musique	Juin	Pas d'évaluation
Charleville-Mézières	Parc des expositions	Foire de Charleville	Mai	50 000 personnes
Fumay	Place Briand/Place du Boty	FestiMeuse + feu d'artifice	Juillet	6 500 personnes pour 3 jours
Rethel	Halles place de Caen	Foire au boudin blanc	Avril	3000-4000 personnes pour les 2 jours

Rethel	Esplanade du Lac	Fête de la Sainte-Anne	Juillet-Août	50 000/60 000 personnes pour la semaine
Sedan	Château-fort	Festival médiéval	Mai	14 000 personnes
Sedan	Esplanade du lac	Feu d'artifice 13 juillet	Juillet	Pas d'évaluation
Sedan	Centre-ville	Foire de Sedan	Septembre	250 000 sur 6 jours
Sedan	Périphérie de la ville	Frappadingue – course d'obstacles	Mai	3 500 personnes
Sedan/Charleville-Mézières	Départ: Sedan Centre Arrivée: Stade de Charleville	Sedan-Charleville – course pédestre	Octobre	2 900 participants
Vendresse	Site du couvent des cordeliers	Festival de la Cassine	Eté	8 000 pour 2 jours

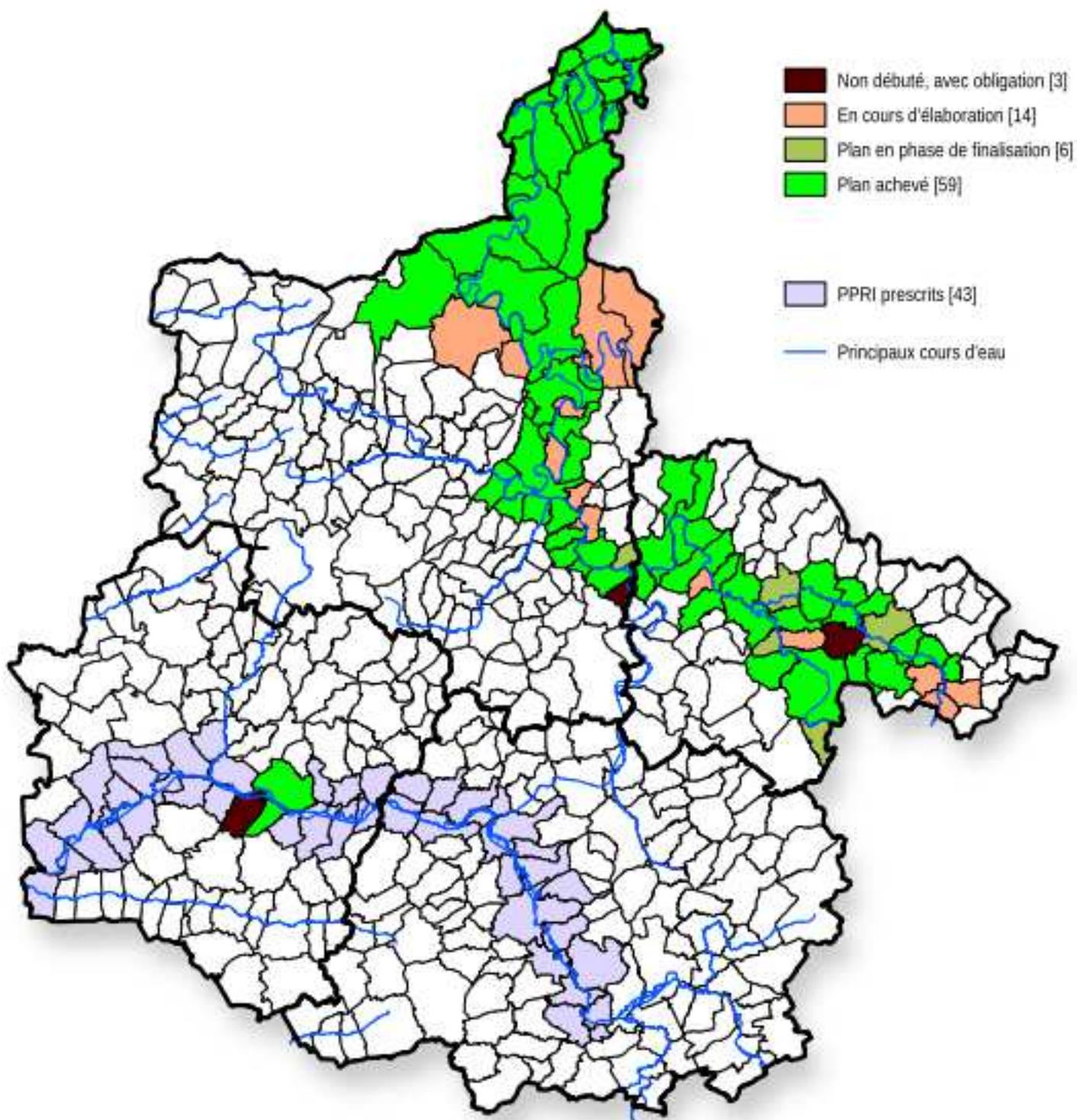
Annexe 2

Programmation triennale des exercices 2016-2018

2016	2016 - 1	Exercice cadre PPMS - Education nationale
	2016 - 2	Exercice ferroviaire FLORA le 14 juin 2016
	2016 - 3	Exercice NOVI - tempête au Cabaret Vert entraînant le déclenchement du PCS de la ville de Charleville-Mézières et l'évacuation des festivaliers
	2016 - 4	exercice cadre sanitaire relatif à la mise en place de rotoluves (grippe aviaire)
2017	2017 - 1	Exercice cadre d'une rupture de fourniture d'énergie - Importante PGR
	2017 - 2	Exercice cadre de cas de méningite dans un collège
	2017 - 3	Exercice inondation avec activation d'un PCS à Givet + problématiques transfrontalières
	2017 - 4	Exercice nucléaire avec le CNPE de Chooz
2018	2018 - 1	Exercice SATER / SAREX - recherche d'aéronef
	2018 - 2	Exercice cadre de collision entre 2 bateaux sur la Meuse
	2018 - 3	Exercice cadre Transport de matière dangereuse
	2018 - 4	Exercice accident autoroutier impliquant un car et faisant de nombreuses victimes

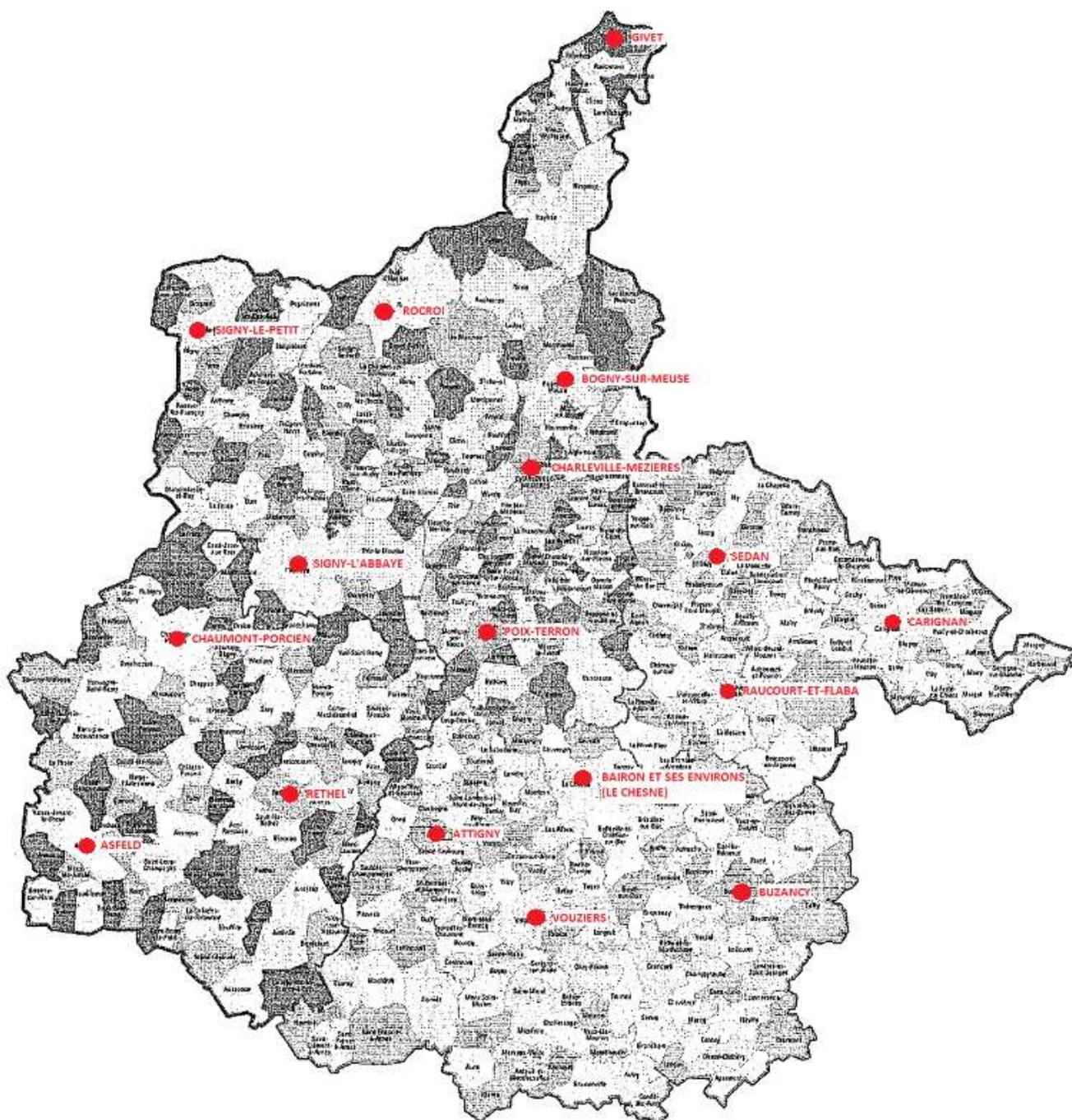
Annexe 3

La cartographie des PCS des Ardennes



Annexe 4

La cartographie des centres pour les gestes qui sauvent



Annexe 5

Le bilan du SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Ardennes est un établissement public administratif classé en quatrième catégorie.

Les sapeurs-pompiers du corps départemental des Ardennes ont assuré 3 438 620 heures de services, pour armer les 35 centres d'incendie et de secours dont:

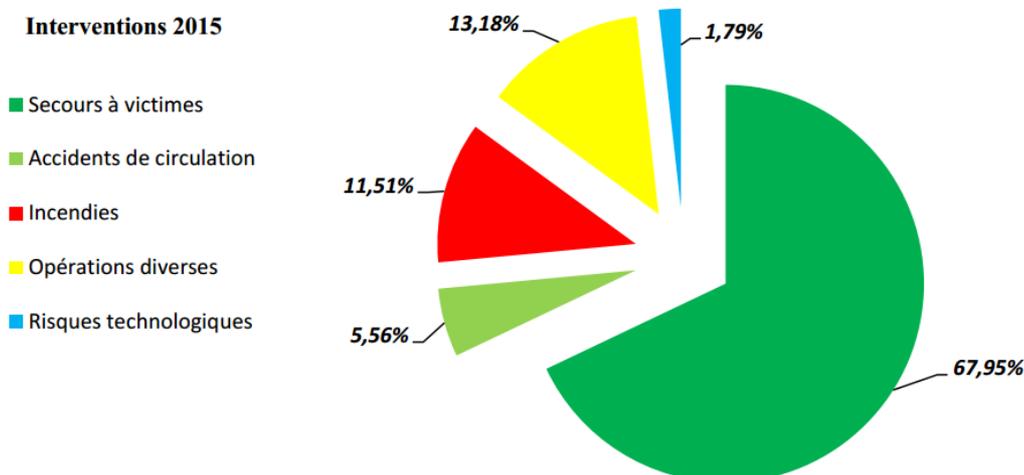
- 2 223 152 heures d'astreinte à domicile
- 309 186 heures des gardes postées en caserne
- 883 828 heures de disponibilité
- 22 454 heures de permanence SSSM

Le CTA/CODIS centralise tous les appels d'urgence du département. En 2015, il a traité 43 597 appels pour 19 751 sorties d'engins de secours. Dans le département une intervention a lieu en moyenne toutes les 34 minutes. Le CODIS a été activé 4 fois en tant qu'organe de coordination opérationnelle.

Le SDIS a réalisé un total de 15 186 interventions ce qui représente 42 interventions par jour. Durant ces interventions 34 sapeurs-pompiers se sont blessés légèrement. Pour le secours d'urgence à personnes 10 365 personnes ont été prises en charge par les sapeurs-pompiers. pour les accidents de la circulation 1 227 impliqués dont:

- 349 indemnes
- 802 blessés légers
- 80 blessés graves
- 7 décédés

En 2015, le SDIS est intervenu 11 fois hors du département dont 3 fois dans la Marne et 8 fois dans la Meuse.



Annexe 6

Le bilan de l'ADRASEC

L'Association Départementale de Radioamateurs au Service de la sécurité Civile affiliée à la FNRASEC, elle dispose d'un agrément de Sécurité civile délivré par la DGSCGC du ministère de l'Intérieur.

L'ADRASEC intervient sur la demande du directeur des Opérations de Secours pour mettre en oeuvre et exploiter des réseaux radioélectriques supplétifs ou complémentaires dédiés aux services officiels.

L'ADRASEC 08 est la plus importante de France avec 35 membres a sont actives. Elle a été créée en mars 1985. Elle détient actuellement deux stations fixes équipés de moyens spécialisés en radiocommunication dont une au PCD de Rethel et une au COD à la préfecture. Elle dispose de 10 relais fixes, 6 relais mobiles et 1 parc d'une centaine de terminaux radio (mobiles ou portables).

En 2015, l'ADRASEC a réalisé 38 activités dont:

- 4 exercices SATER
- 5 vacations radio
- 2 déploiement transmission dans le cadre d'un DPS



Annexe 7

Synthèse du plan départemental de sécurité civile

Les grands thèmes	Les objectifs	Les acteurs
Les grands rassemblements	Maintenir le même niveau de préparation des grands événements du département	SIDPC
	Elaborer un guide des grands rassemblement à destinations des organisateurs	SDIS
La planification ORSEC	Révision du DDRM et du plan inondation	SIDPC SDIS DREAL DDT
	Déclinaison départementale du plan nucléaire	SIDPC EDF
	Mode dégradé de fonctionnement des réseaux	EDF GrDF Opérateurs de téléphonie SIDPC ADRASEC
Les exercices de sécurité civile	Engager le programme pluriannuel	Tous acteurs
Le développement des PCS	Assurer une couverture en PCS de 100% pour les communes à PCS obligatoire	SIDPC DDT Associations des maires
L'éducation aux risques	Convention avec l'IUT	SIDPC
	Convention avec France Bleu	SIDPC
	Campagne d'iode 2016	SIDPC ASN EDF
	Les gestes qui sauvent	SIDPC UDSPA Croix Rouge Française Education Nationale Associations des maires
La modernisation du COD	Etude ergonomique	SIDPC ADRASEC Ergonome